



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94523

VALABLE JUSQU'AU 22/01/2027

ÉDITÉ LE

18/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 02/09/2011  
150 000

Raison sociale : ETS VINOIS

254 RUE DES ARTISANS  
30150 ROQUEMAURE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NIMES 534407846

Siret : 534 407 846 00045

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 9263983

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA ASSURANCES IARD 0000010852728404

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA ASSURANCES IARD 0000010852728404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 66 58 01 11

Portable : 07 86 65 39 87

Fax :

Site Internet : <http://www.etancheite-vinois.com>

E-mail : [jvinois@etsvinois.fr](mailto:jvinois@etsvinois.fr)

Responsabilité légale :

JF INVEST (884 702 697) / VINOIS JEFFERSON DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                            | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3211 | Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE | 23/01/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                         | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 23/01/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.